

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Ouellet (au nom de M. Gray): Que le projet de loi C-24, tendant à modifier la loi sur l'administration financière à l'égard des sociétés d'État et à modifier d'autres lois en conséquence, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des prévisions budgétaires en général, ainsi que de l'amendement de M. Crosbie (p. 3688).

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Monsieur le Président, je disais avant la pause que cette tactique de la clôture est toujours aussi lamentable et que nous, députés de l'opposition officielle, regrettons vivement de ne pouvoir discuter à la Chambre des communes de questions aussi importantes que la responsabilité des sociétés d'État. Nous en avons deux, Canadair et de Havilland, qui ont gaspillé 5 milliards de deniers publics. Cette question n'est pas pleinement débattue à la Chambre des communes, et c'est une atteinte de plus à la démocratie au Canada.

Ce n'est pas comme si l'opposition n'avait rien de précis à proposer au sujet de ce projet de loi. Permettez-moi de le rappeler aux députés ministériels qui prennent la peine d'écouter, car ils n'ont pas du tout participé au débat. Ils ne prennent même pas la peine de justifier cette intervention du gouvernement en vue d'imposer la clôture, et d'ailleurs ils en sont incapables. Ils sont restés docilement silencieux dans leur coin, ne pouvant pas intervenir parce qu'ils savent qu'ils se trouvent du mauvais côté de la barrière.

Nous avons certaines recommandations précises à faire. Notre parti recommande d'en revenir à l'ancien système, plus efficace, où un seul ministre est responsable. Le projet de loi à l'étude, le C-24, accorde tous les pouvoirs au cabinet ou au Conseil du Trésor, mais aucun ministre n'est véritablement responsable. Cela aboutit à des situations comme celle de Canadair, dont aucun ministre ne veut accepter la responsabilité d'un fiasco éventuel.

Mon parti estime qu'il faut établir un système de classement des sociétés d'État, d'après la part de financement contribué par le gouvernement et leur rôle dans la mise en vigueur des objectifs de la politique publique. A notre avis, il faut établir des mesures strictes en vue de limiter la création et l'acquisition de nouvelles sociétés d'État et de leurs filiales. Les nouvelles sociétés d'État ne pourront être créées, selon nous, qu'en vertu d'une loi spéciale du Parlement.

Le gouvernement a répliqué qu'il n'avait pas besoin de l'approbation du Parlement pour créer une société d'État si ce pouvoir lui est déjà accordé en vertu d'une loi existante. La proposition du gouvernement n'accorde au Parlement aucun droit de regard sur la création de filiales de sociétés d'État.

Selon ce projet de loi, un ministre peut déposer une mesure spéciale visant à créer une société d'État. L'étude de cette mesure sera limitée à trente jours en comité et à sept heures de débat à la Chambre. On impose la clôture aujourd'hui, monsieur le Président, mais la clôture, le projet de loi C-24

Administration financière—Loi

l'impose également en interdisant toute discussion libre et démocratique à la Chambre des communes.

Selon le parti conservateur, il faut préciser le rôle du vérificateur général et ses rapports avec les vérificateurs du secteur privé. Conformément au projet de loi, le cabinet nomme les vérificateurs de la société, non pas le conseil d'administration.

Vous me signalez, monsieur le Président, qu'il me reste deux minutes. J'aurais une foule de propositions à présenter aux députés ministériels pour leur faire comprendre que cette motion de clôture du gouvernement empêche l'étude d'importantes questions. Selon nous, conservateurs, il faut améliorer les méthodes de comptabilité des sociétés d'État pour qu'elles soient aussi efficaces que celles utilisées dans le secteur privé.

A notre avis, il faut également préciser les rôles et les responsabilités des administrateurs des sociétés d'État. Le gouvernement, par ce projet de loi fait du conseil d'administration un simple organe de consultation. Je m'explique, monsieur le Président. D'abord, le cabinet nomme le directeur général et le président du conseil. Ce sont des nominations politiques. Deuxièmement, dans certains cas, comme la Société canadienne des postes et la SCHL, le cabinet peut nommer non seulement le directeur général, le président du conseil, mais également les vice-présidents et d'autres cadres subalternes. Et, bien sûr, le cabinet nomme le vérificateur. Aux termes de cette proposition gouvernementale, le conseil d'administration n'a plus aucun pouvoir. Il est mûr pour l'ingérence politique et le népotisme, qui sont la particularité du parti libéral mais qui prendront fin avec les prochaines élections. Mon parti considère comme importante la question de la responsabilité des sociétés d'État.

• (1510)

Dans les deux minutes qui me restent, je veux simplement dire que nous n'aimons pas beaucoup la manière cavalière avec laquelle le gouvernement a eu recours à la clôture pour étouffer le débat à la Chambre des communes. Cela prouve sa mauvaise foi en ce qui concerne une très importante question pour le simple citoyen et pour l'avenir de notre pays.

En conclusion, nous pouvons difficilement nous permettre des sociétés d'État qui nous infligent des pertes supérieures aux budgets réunis des provinces de la Saskatchewan, du Manitoba et de l'Alberta.

M. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester): Monsieur le Président, à l'instar de mon illustre leader parlementaire, le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn), je tiens à dire combien cette motion de clôture est regrettable. Il a bien expliqué qu'elle porterait préjudice à tous les aspects du projet de loi. Autrement dit, le gouvernement muselle le Parlement et l'empêche de débattre utilement de modifications qu'il importe vraiment d'apporter à l'ensemble du système des sociétés d'État au Canada. Aujourd'hui, ces sociétés emploient plus de monde que la Fonction publique du Canada. Elles ont accumulé d'énormes dettes, lesquelles défont l'entendement de tout homme d'affaires canadien. Il est impossible à une entreprise du secteur privé, y compris Dome Petroleum, d'accumuler pareilles dettes. Je me demande toujours si Dome Petroleum est une société d'État. Certes, elle a accusé des pertes qui laisseraient supposer une ingérence gouvernementale. Elle était aussi bien gérée que Canadair et de Havilland.